



## COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 24 MARS 2022

*Date de convocation : 15 Mars 2022*

**Etaient présents** : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM. LEREY Judicaël, PULIDO PATO Christopher, Adjoints ; M. BORDIN Pascal, Mme CHEVALLIER Audrey, M. GRANIER Sébastien, Mme LEPELTIER Coralie, M. CADYCK Kévin et Mme BESLIER Mélanie  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent et excusé** : M. CHAUSSON Marcel (pouvoir à M. Cadyck) et Mme RADENAC Sylvie (pouvoir à Mme Rivol)

**Absent** : MM. SEPRE Johan & DUBOIS Pierre

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LEPELTIER Coralie et M. LEREY Judicaël, secrétaires de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- \* Subventions allouées Exercice 2022
- \* Vote des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ;
- \* Point sur le projet commercial
- \* Point sur les travaux
- \* Affaires et questions diverses

### **1/ Subventions allouées. Exercice 2022**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions ci-après :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT ALLOUE</b>
Commune de La Quinte / cantine scolaire	10.000 €
APE Les P'tits Quintois les P'tits Lavardinois	500 €
Ainés Ruraux – Générations mouvement Lavardin	500 €
Tennis de Table Asca Lavardin	500 €
Motillon's Team	400 €
Carpe Nord Lavardin 72	300 €
Anciens Combattants Domfront-Lavardin	50 €

ADEN (Association Départementale des Elus contre les Nuisances de la ligne LGV/BPL)	50 €
Harmonie Ste Cécile Bernay-Neuvy	50 €
Protection civile /solidarité Ukraine	150 €

## **2/ Vote des Taux de Taxes Foncières**

M. le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un nouveau schéma de financement des collectivités a été mis en place.

En 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, donc, n'ont plus à en fixer le taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux pour 2022 ainsi que suit :

- Taxe Foncière (bâti) : 33.52 %

- Taxe Foncière (non bâti) : 31.10 %

## **3/ Point sur le projet commercial**

Suite à l'étude de mise en conformité du local, 2 portes coupe-feu devront être installées.

Un devis de la CCI pour la préparation de demande de subvention au titre de « maintien du dernier commerce de proximité » est proposé pour un montant TTC de 336€. Le CM valide ce devis et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental

La commune va rechercher un gérant. Une publicité sera faite dans les prochaines semaines

## **4/ Point sur les travaux**

La Commission travaux s'est réunie et propose de retenir :

- l'entreprise TOQUE pour le remplacement des poteaux extérieurs de la salle polyvalente pour un montant de 20384.62 € TTC.

- L'entreprise SERGENT de Rouillon pour la remise en état de la voûte de la sacristie pour un montant 6693.34 € TTC.

L'acquisition d'un nouveau véhicule (Renault Kangoo) a été réalisée mi-mars en remplacement du véhicule actuel.

L'acquisition d'une bennette pour le tracteur ainsi que de nouveaux EPI pour l'agent technique ont été programmés.

## **5/ Affaires diverses**

Permanences au bureau de vote pour les 10 et 24 avril : un tableau des permanences des élus a été mise à jour.

Remboursement des frais :

M. le Maire informe que MM. Granier et Chausson se sont déplacés à Courseulles-sur-Mer afin de récupérer le nouveau véhicule communal. Il est proposé que leurs frais de carburant et d'autoroute leur soit remboursés. Après en avoir délibéré, le CM valide cette demande de remboursement pour chacun.

Cérémonie du 8 mai : sur proposition de M. le Maire, et compte de la situation sanitaire, le repas annuel offert aux personnes de plus de 60 ans aura lieu lors des cérémonies du vendredi 11 novembre 2022. Seul, le 8 mai se déroulera le défilé, la cérémonie devant le Monument aux Morts et un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente.

Parcelle à bâtir dans le lotissement de La Cassine : M. le Maire informe qu'il a rencontré quelques riverains qui sont opposer à ce projet. M. Cadyck demande quel sera le prix de vente au m<sup>2</sup> de ces terrains ? une étude va être réalisée afin de définir un prix cohérent avec le marché local.

Tour de table des Elus :

Christopher Pulido informe qu'une réunion est convenue avec l'inspecteur d'académie afin d'avoir plus d'information sur la Convention Ruralité (écoles, regroupements, centre de loisirs...). Fait une synthèse de la réunion avec la

4CPS pour les problématiques du centre de loisirs ; 60 enfants sont actuellement sur liste d'attente. L'ouverture de 2 accueils (Lavardin et Conlie) peut être envisageable.

Coralie Lepeltier demande s'il est possible d'alimenter les sanitaires de l'école de Lavardin en eau chaude ; M. le Maire informe qu'une étude avait été faite par le passé mais que le coût des travaux est trop important.

Kévin CADYCK demande si l'abattage du pin parasol place de Tucé est toujours envisagé ? M. le Maire confirme que cette intervention est toujours prévue mais une organisation de la circulation devra être mise en place.

Pascal Bordin demande quand seront posées les poubelles près des tables pique-nique ? celles-ci seront installées dans les prochains jours.

Judicaël Leroy présente les diverses activités qui peuvent être proposées pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> journée citoyenne et invite les élus à proposer leurs idées. La date du samedi 21 mai a été retenue ; une communication sera faite dans les prochains jours auprès des habitants

Séance levée à 21h